

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20 avril 2021

Date d'affichage 20 avril 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 (+ 6 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210426-DEL_21_04_26_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-SIX AVRIL à Dix-sept heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Olivia JAMAIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,

Excusés : M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Emmanuel BOIS, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Olivia JAMAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RETROCESSION DE VOIRIE A SARTHE HABITAT – LOTISSEMENT « LE GAILLON »

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant l'aménagement du lotissement « LE GAILLON » par Sarthe Habitat.

Considérant que ce projet comprendra 10 terrains à bâtir au libre choix de constructeur et 6 îlots qui recevront 9 logements en accessions et 38 logements locatifs.

Il convient de signer une convention afin de définir l'intégration dans le domaine public des voiries, réseaux et espaces communs dans le domaine public communal, une fois les travaux du lotissement achevés.

Cette convention pourra faire l'objet de modifications, par avenant, au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe des éléments de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à :

- Signer la convention relative à l'intégration dans le domaine public des voiries, réseaux et espaces communs dans le domaine public communal,
- Signer tout autre document en lien avec cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU